

COMMUNE DE CONTAMINE SARZIN
REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FI

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
SLO
ID : 074-217400880-20190613-D_2019_06_13_02-DE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations Séance du jeudi 13 juin 2019 Par suite d'une convocation en date du 07 juin 2019, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 13 juin à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamossset, Maire. Etaient présents : M. Alain Chamossset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Philippe Marguerie, M. Fabrice Excoffier Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents ayant donné procuration : M. Alain Cartier à M. Alain Chamossset, M. Jean-Luc Barthod à M. Patrick Falcoz, Mme Maryline Derouet à M. Philippe Marguerie Absents excusés : M. Aurélien Chaine, M. Julien Verdier Absent : / Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. M. Fabrice Excoffier est désigné pour remplir cette fonction.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 11 Présents : 06 Votants : 09 Délibération n°D_2019_06_13_02</p>	

Objet : Acquisition des terrains au droit de la mairie – Portage foncier de l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie (EPF 74)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a des objectifs d'aménagement de son centre village avec notamment :

- la maîtrise du foncier sur les terrains jouxtant la mairie,
- le projet d'aménagement de ces terrains en un espace de jeux et de rencontres (square),
- l'équipement sportif (type agorespace).

Le bien concerné, situé sur la commune, est cadastré comme suit :

Section	N° cadastral	Surface à acquérir
A	2828	500m ²
A	2829	1479m ²
A	2019 (partie ouest)	environ 100 m ²
A	2020 (partie ouest)	environ 1500 m ²

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, au vu des éléments expliqués précédemment, l'intérêt pour la commune :

- de procéder à l'acquisition des parcelles susmentionnées,
- de procéder à des échanges de terrains avec Monsieur Patrick Freudiger (portion des parcelles cadastrées section A n°2016 et 2017) et Monsieur Maurice Duret (portion de la parcelle cadastrée section A n°2828).

Il souligne que l'Etablissement Public Foncier (EPF) de la Haute-Savoie serait chargé de la gestion de ce dossier par le biais d'un portage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées :

- approuve les acquisitions et échanges tels qu'énoncés ci-dessus,
- décide de solliciter l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie pour l'acquisition des parcelles susmentionnées et le portage pour les prix au m² ;
- dit que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune ;
- autorise M. le Maire à accomplir et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

COMMUNE DE CONTAMINE SARZIN

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 17/06/2019
Affiché le 17/06/2019
ID : 074-217400860-20190613-D_2019_06_13_02-DE

Délibération certifiée exécutoire
Compte tenu de sa télétransmission le : 17 juin 2019
Et de la publication le : 17 juin 2019

Extrait conforme au registre
Fait à Contamine Sarzin, le 17 juin 2019
Le Maire,
Alain CHAMOSSET



Chamosset



Chamosset